



Interets remboursement huissier

Par **MARIANNED**, le 14/06/2011 à 17:50

Bonjour, j'ai été condamné à payer à un huissier une créance de crédit à la consommation de 5.648,14 € correspondant à un principal de 5.113,63 € d'intérêt acquis 452,61 € et 81,90 € de frais huissier. J'ai remboursé aujourd'hui la somme de 2;302?70 € (200 €/ mois + saisie de 502 €) et aujourd'hui, j'ai demandé à l'huissier un décompte. Il me reste encore 5.392,52 € à payer (dont 1.585,07 € d'intérêts, + des frais divers). Comment m'en sortir ? Puis-je faire suspendre les frais et intérêts ? Comment ? Puis-je contacter la société de crédit pour demander à les régler directement ? Je suis désespéré, je ne m'en sors pas. Aidez-moi !

Par **amajuris**, le 14/06/2011 à 18:37

bjr, vous avez été condamné par un tribunal à rembourser votre dette. Il faut savoir que pour exécuter le jugement, le créancier fait appel à un huissier auquel vous remboursez périodiquement et partiellement votre dette. Dans ce que vous versez à l'huissier, une partie va d'abord aux remboursements des frais de recouvrement, puis aux intérêts générés par la dette et en dernier lieu au remboursement du capital de la dette. En conséquence si vos remboursements sont faibles le capital de la dette n'est jamais remboursé. Vous pouvez contacter la société de crédit mais je ne pense qu'elle accepte vos conditions de remboursement après avoir fait une procédure judiciaire contre vous. Certains dans une telle situation préconisent de contracter un prêt à taux fixe auprès de votre banque afin de rembourser votre dette en une seule fois auprès de votre créancier.

Par **MARIANNED**, le 14/06/2011 à 19:32

merci pour votre reponse.rnest ce que vous pensez que la societe de credit pourrez accepter de supprimer les interet de 1585.07e si par exemple je lui proposer de rembourser la creance en 3 mensualités de 1225e(j'ai trouver un double emploi). puis je ne plus passer par l'huissier pour regler? MERCI

Par **Solaris**, le **15/06/2011** à **00:15**

Bonjour,rnrnNe plus payer l'huissier et la pire des solutions car c'est la meilleure solution pour que les procédures reprennent...rnEn plus, cela ne vous apportera rien car les sommes dues seront les mêmes!rnFaîtes votre proposition par écrit en joignant votre premier versement et voyez leur réponse. Dans tous les cas, en cas de refus ou d'acceptation, vos versements limiteront les intérêts à venir.rnMais c'est normal que votre dette augmente avec le temps c'est la contre partie du retard que vous prenez pour régler votre dette, c'est comme un crédit!